CONSTITUTION DU DOSSIER

1 – **Un seul dossier par famille :**

Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir
les photocopies des justificatifs demandés.

Pour chaque enfant (avec ou sans activité) :
- la fiche sanitaire corrigée et/ou complétée (en rouge)
datée et **signée**
- **la photocopie des pages vaccinations** du carnet de santé (attention : vérifier que le nom et le prénom de l'enfant concerné soient bien notés sur chaque copie) **ou** le certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour.

Si activité souhaitée :
- la fiche d'inscription, par activité **,** dûment complétée,
datée et **signée** :
  - restauration.
  - accueil matin, mercredi 11h45, soir.
  - centre de loisirs du mercredi.
- l' attestation d'assurance extra et péri scolaire 2017/2018.

Pour la famille :
Joindre **la photocopie des documents suivants** :
- **le justificatif de domicile datant de moins de trois mois.** (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, abonnement Internet).
- **l'attestation CAF éditée du mois en cours** (QF du mois précédent) mentionnant le quotient familial (il est possible de la télécharger sur Internet avec le code d'accès qui vous a été délivré par la CAF). Pour les non allocataires, fournir l'avis d'imposition 2016 (sur revenus 2015), ou les deux avis si déclaration séparée.

2 – Retourner le dossier au plus tard le vendredi 07 juillet au service Accueil Enfance UNIQUEMENT (04.76.20.46.50).
Par courrier : Accueil Enfance - 2 rue Gabriel Péri, BP 137
38431 ECHIROLLES Cedex
Sur place : dans la boîte aux lettres du service
Au guichet : les lundis de 8h à 12h et
mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

3 – Le service Accueil Enfance adressera un récapitulatif de toutes les inscriptions saisies pour chaque enfant de la famille au plus tard le vendredi 25 août.

INFORMATIONS : le service Accueil Enfance et EVADE utilisent les adresses mail communiquées par les familles pour transmettre toute information concernant les activités proposées, les campagnes d'inscription, les plannings, les factures pour les adhérents en ligne, les différents programmes etc…
En cours d'année les inscriptions aux centres de loisirs peuvent se faire par mail : inscription-reglement@evade-asso.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Facturation mensuelle.

Choisir un planning de fréquentation :
- **le forfait mensuel**
- **l'inscription irrégulière**
- **l'inscription ponctuelle** :
  - inscription créée sans pointage : le parent contactera le service pour inscrire à la convenance.

Réservations / Annulations :
- sur l'Espace Famille (le code d'accès et le mot de passe sont mentionnés sur la première facture) **dernier délai : jeudi avant 7h pour tous les jours de la semaine suivante.**
- au **04 76 20 63 45** de 8h à 11h du lundi au vendredi, **dernier délai le jeudi avant 11h pour tous les jours de la semaine suivante**.
- en se rendant au service Accueil Enfance aux heures d'ouverture au public et en respectant les délais du jeudi.

Il est possible de choisir un planning alterné une semaine sur deux, selon le souhait des parents.

Toute réservation annulée hors délai est facturée.
En cas de jour férié le délai d'inscription est avancé.

Pour les restaurants Couturier et Langevin les enfants pourront être amenés à prendre un bus pour se rendre sur le restaurant scolaire.

ACCUEIL MATIN, SOIR ET MERCREDI 11H45

Facturation mensuelle**.**
Attention les tarifs sont désormais à l'unité d'accueil.

Les inscriptions peuvent être modifiées avant chaque période de petites vacances auprès des animateurs relais et/ou des ATSEM sauf le soir en élémentaire (chaque trimestre avec les APS).

- **l'inscription simple** : même planning toutes les semaines.
- **l'inscription alternée** : une semaine sur deux.

Pour plus d'informations se reporter au document joint au dossier consultable aussi sur le site de la ville ou se renseigner auprès des animateurs/trices relais et/ou ATSEM.

Les accueils du matin ne fonctionnent pas le lundi 4 septembre, jour de la rentrée scolaire.

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

Facturation mensuelle.

Deux choix d'inscription :
- **à la période** : pour tous les mercredis de chaque période
Il est possible d'enlever 2 mercredis à l'inscription ou de les annuler en cours de période.
- **à la carte** : le parent contactera le service Accueil Enfance pour inscrire, sous réserve du respect des délais, et seulement sur place restante.

Attention : l'inscription "à la période" ne peut pas être transformée en inscription "à la carte".

Deux formules :
- **avec repas**
½ journée avec repas sur le centre de loisirs de rattachement (11h45/18h). L'enfant est pris en charge par EVADE à l'école.
La famille va le chercher sur le centre de loisirs entre 17h et 18h.
- **sans repas**
½ journée sans repas avec choix du centre de loisirs (13h30/18h). L'enfant prend le repas à son domicile, est conduit au centre entre 13h30 et 14h00 et récupéré entre 17h et 18h.

ATELIERS « DECOUVERTES » DU SOIR EN ÉLÉMENTAIRE

Facturation trimestrielle

INSCRIPTION DANS LES ECOLES A LA RENTRÉE

Les inscriptions pour les ateliers « découvertes » seront organisées dans les écoles par les DTE (directeurs/trices des territoires éducatifs) au cours des deux premières semaines après la rentrée scolaire et ensuite en fin de chaque trimestre pour la période suivante.

Les ateliers "découvertes" favorisent la découverte, l'ouverture au monde, l'expérimentation, dans une palette d'activités variées.

Les ateliers "j'apprends à travailler seul" (JATS) offrent une aide méthodologique et des outils pour acquérir de l'autonomie dans son travail personnel.

Les ateliers fonctionnent le soir dans toutes les écoles élémentaires entre 16h et 17h30. Ils sont encadrés par des intervenants qualifiés : animateurs/trices permanents EVADE, éducateurs/trices sportifs, intervenant(e)s culturels...

Les ateliers démarreront le lundi 18 septembre.

TARIFS 2017-2018

Quotients	Restauration scolaire 1 unité	Accueil Matin 1 unité	Accueil Mercredi 11h 45 1 unité	Accueil Soir 1 unité
0 - 247	1,75 €	0,30 €	0,30 €	0,45 €
248 - 337	2,33 €	0,33 €	0,33 €	0,50 €
338 - 431	2,93 €	0,36 €	0,36 €	0,54 €
432 - 552	3,64 €	0,39 €	0,39 €	0,59 €
553 - 675	3,98 €	0,41 €	0,41 €	0,62 €
676 - 799	4,46 €	0,44 €	0,44 €	0,66 €
800 - 921	4,93 €	0,47 €	0,47 €	0,71 €
922 -1044	5,43 €	0,50 €	0,50 €	0,75 €
1045 - 1228	5,85 €	0,55 €	0,55 €	0,83 €
1229 - 1410	6,37 €	0,60 €	0,60 €	0,90 €
1411 - 1600	6,66 €	0,65 €	0,65 €	0,98 €
1601 - 1806	6,87 €	0,70 €	0,70 €	1,05 €
1807 -	7,03 €	0,75 €	0,75 €	1,13 €
EXT: jusqu'à 1843	7,25 €	0,75 €	0,75 €	1,13 €
EXT : à partir de 1844	7,35 €	0,92 €	0,92 €	1,38 €

Tarif pénalité, repas non réservé : 7,35€

ACCUEILS

Attention changement du mode d'inscription et de tarifs

Exemples :
- pour l'accueil du matin: pour 2 jours d'accueil par semaine, si tarif unité 0.30 € (2x0.30) x 4 semaines = 2.40 € **par mois**
- pour le tarif dépannage : tarif de l'unité d'accueil x 3, si tarif d'unité 0,30€ le tarif d'un dépannage sera de 0,90 €

- Pénalité de retard :
Inférieur à ½ heure : 5 €
Supérieur à ½ heure : 10 €

- Tarif dégressif à partir de 3 enfants inscrits

Quotients	JOURNEE	DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	DEMI-JOURNEE SANS REPAS
0 - 247	3,75 €	3,20 €	2,30 €
248 - 337	5,10 €	4,30 €	3,10 €
338 - 431	6,45 €	5,35 €	3,90 €
432 - 552	7,65 €	6,65 €	4,70 €
553 - 675	9,05 €	7,65 €	5,60 €
676 - 799	10,15 €	8,80 €	6,20 €
800 - 921	11,25 €	9,65 €	6,85 €
922 -1044	12,50 €	10,55 €	7,45 €
1045- 1228	13,65 €	11,50 €	8,15 €
1229 - 1410	14,85 €	12,35 €	8,75 €
1411 - 1600	16,00 €	13,00 €	9,55 €
1601 - 1806	17,10 €	13,75 €	10,25 €
1807 -	19,30 €	14,75 €	11,60 €
EXT: jusqu'à 1843	22,25 €	16,80 €	13,45 €
EXT : à partir de 1844	23,30 €	17,60 €	14,25 €

TARIF ECHIROLLOIS

DÉGRESSIF A PARTIR DE 2 ENFANTS PRÉSENTS LE MEME JOUR
DÉGRESSIVITÉ POUR 3 ENFANTS PRÉSENTS LE MEME JOUR

ATELIERS DU SOIR EN ELEMENTAIRE (pas de dégressivité)

Tarif trimestriel

Quotients	Echirollois	Extérieurs
0 - 921	7,00 €	11,00 €
A partir de 922	10,00 €	16,00 €

CENTRE DE LOISIRS

Petites vacances
Toussaint :
21/10/17 au 05/11/17
Noël :
23/12/17 au 07/01/18
Hiver :
10/02/18 au 25/02/18
Printemps :
07/04/18 au 22/04/18

Vacances d'été
09/07/18

DOSSIER SANITAIRE ET ADMINISTRATIF ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA-SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

Date limite de retour du dossier le 07 juillet 2017

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

- Pour la sécurité de vos enfants (ex : tout accueil d'urgence) les documents joints sont à compléter et à retourner obligatoirement avec ou sans inscriptions aux activités accompagnés des justificatifs.
- Validité du dossier : du 04/09/2017 au 31/08/2018.
- **Aucune photocopie ne sera faite au service**.
- Les règlements des activités sont disponibles auprès du service Accueil Enfance , ou www.ville-echirolles.fr ou www.evade-asso.fr ou auprès des directeurs/trices des centres de loisirs.

Pour les enfants non scolarisés précédemment à Échirolles, les dossiers seront envoyés à la famille par courrier.

.